

L'entrée progressive au préscolaire

Les enseignantes du préscolaire ont à se débattre chaque année pour permettre aux élèves de bénéficier d'une entrée progressive. Même si cette modalité était jugée incontournable par plusieurs, depuis l'entente nationale 2005-2010 qui, à l'Annexe II, vient parler d'une entrée progressive de 2 jours, les commissions scolaires semblent vouloir se rétracter sur ce sujet. Les exemples qui suivent font ressortir cette tendance à la baisse.

- Syndicat de l'enseignement de l'Amiante (Commission scolaire des Appalaches), l'entrée progressive de 8 jours en 1998 tend à diminuer à 4 jours.
- Syndicat de l'enseignement de Champlain, la Commission scolaire des Patriotes a demandé un avis juridique qui affirme que la fréquentation scolaire sur une demi-journée ou quelques heures, puis progressivement vers la journée complète, ne respecte pas le 180 jours.
- Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (Commission scolaire de la Côte-du-Sud), la majorité des écoles avaient une entrée progressive de 6 ou 7 jours en 2001. Aujourd'hui, elles ont 3 jours.
- Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, une des commissions scolaires veut revoir à la baisse les modalités de l'entrée progressive dans l'entente locale.
- Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville (Commission scolaire des Chênes), l'entrée progressive s'étalait sur une période de 10 à 5 jours en 1997. Maintenant, elle n'est que de 4 jours.
- Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, l'entrée progressive s'étalait jusqu'à une semaine. Présentement, elle n'est que de 2 jours dans les trois commissions scolaires.
- Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (Commission scolaire des Hautes-Rivières), l'entrée progressive variait d'une école à l'autre entre 3 semaines à 4 jours. Elle est maintenant de 2 jours dans la plupart des écoles.
- Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (Commission scolaire du Lac-St-Jean), l'entrée progressive est passée de 5 jours en 1998 à 2 jours dans presque toutes les écoles. Certaines ont obtenu 4 jours après des négociations avec leur direction d'école.
- Syndicat de l'enseignement du Lanaudière (Commission scolaire des Samares), l'entrée progressive est passée de 9 jours en 1998 à 2 jours, malgré les pressions exercées.
- Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (Commission scolaire des Trois-Lacs), les élèves étaient à l'école pour une période de 2 heures par jours durant 10 jours. L'entrée progressive est maintenant de 6 jours pour tous.
- Syndicat de l'enseignement du Saguenay (Commission scolaire des Rives-du-Saguenay), l'entrée progressive de 10 jours en 1998 n'est plus que de 7 jours.
- Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges (Commission scolaire du Chemin-du-Roy), l'entrée progressive d'au moins 10 jours en 1998 n'est plus que de 6 jours.

On constate que les commissions scolaires allèguent la règle des 180 jours (article 16 du régime pédagogique) pour empêcher la mise en place de mesures d'accueil en début ou en fin d'année. Cette attitude s'explique mal, **compte tenu du caractère non obligatoire du programme du préscolaire**. N'aurait-il pas lieu d'adopter une certaine souplesse dans l'interprétation du régime pédagogique pour les élèves du préscolaire ?

L'Association d'éducation préscolaire du Québec a fait parvenir à ses membres l'an dernier une lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michèle Courchesne, demandant à cette dernière d'inscrire dans l'instruction annuelle 2007-2008 des modalités concernant l'entrée progressive. L'objectif de l'Association est d'implanter l'entrée progressive dans toutes les écoles du Québec. **D'après celle-ci « l'accord de deux journées n'est pas suffisant pour permettre de connaître l'enfant et pour assurer un accueil de qualité ». L'Association d'éducation préscolaire du Québec revendique « de quatre à dix jours selon les besoins du milieu en respectant un horaire progressif avec une diminution du nombre d'élèves dans le groupe ».**

Nous sommes tout à fait d'accord avec les arguments soulevés dans cette lettre. Nous sommes toutefois d'avis que le nombre de jours réservé à l'entrée progressive au préscolaire **devrait être inscrit dans le régime pédagogique** plutôt que l'instruction annuelle comme nous en avons fait la demande en 2005 lors de la consultation sur les modifications au régime pédagogique.

Recherche FSE-CRIRES-UQTR sur l'entrée à l'éducation préscolaire

En mai 2000, la Fédération a pris la décision de confier un mandat de recherche au CRIRES sur l'éducation préscolaire en ce qui a trait aux modes d'entrée progressive. Les chercheuses, Rollande Deslandes de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Marie Jacques de l'Université Laval à Québec, ont déposé le rapport de la recherche intitulé *Entrée à l'éducation préscolaire et l'ajustement socioscolaire de l'enfant* en janvier 2003.

Cette étude, fruit de la collaboration de nombreuses personnes, **corrobore la perception des enseignantes et enseignants sur l'importance de cette période de transition qu'est l'entrée au préscolaire**. Abordée sous l'angle de l'adaptation de l'enfant à l'école et de l'appropriation de son rôle d'élève, **l'étude montre que le début de la scolarisation peut avoir des incidences sur la réussite éducative**. Les résultats obtenus s'inscrivent tout à fait dans le sens des recherches américaines mettant en évidence l'importance de la qualité de la transition de l'enfant lors de son entrée à la maternelle.

Ce rapport se divise en deux parties :

1. l'analyse qualitative des enquêtes effectuées par la FSE en 1999 et 2000 ;
2. les résultats de l'étude exploratoire menée dans diverses régions du Québec entre mai 2000 et mai 2002.

Les enquêtes effectuées par la FSE en 1999 et 2000

En novembre 1999, la FSE a fait parvenir à tous les titulaires du préscolaire un questionnaire portant sur l'entrée progressive. Aux fins de l'analyse, 25 régions syndicales ont été choisies au hasard. Ces régions incluaient 39 commissions scolaires et 1121 répondantes et répondants.

L'envoi d'un autre questionnaire a été effectué en octobre 2000. Celui-ci voulait identifier les types d'entrées progressives en vigueur dans les écoles. Les répondants, au nombre de 1278, étaient aussi invités à inscrire leurs remarques.

Dans les deux enquêtes, il ressort clairement des commentaires reçus que l'entrée progressive à la maternelle est bénéfique :

- **sur le plan individuel (l'enfant est moins fatigué et plus sécurisé) ;**
- **sur le plan familial (l'enfant apprend à se séparer graduellement de ses parents) ;**
- **sur le plan scolaire.**

Sur ce dernier plan, une entrée progressive, selon des enseignantes, leur permet **d'accorder plus d'attention à chaque enfant, de prendre contact individuellement et d'une façon plus chaleureuse et d'être plus à l'écoute. Elle permet à l'enfant d'avoir plus de temps pour intégrer les routines (arrivée-départ) et plus de temps pour s'appropriier l'environnement. Elle lui permet aussi d'apprendre les règles de vie de la classe et de l'école et de mieux connaître les autres. Une entrée progressive diminue le niveau de stress auquel l'enfant doit faire face.**

Les enseignantes sont en très grande majorité en faveur d'une entrée progressive s'étalant sur une période de 8 à 10 jours. Cependant, lorsqu'elles ont des groupes de petite taille (10-12 élèves), elles signifient leur préférence pour une entrée non progressive. Plusieurs enseignantes souhaitent que l'entrée progressive fasse partie intégrante du programme préscolaire.

L'étude exploratoire

La recherche exploratoire visait à documenter la relation entre les caractéristiques contextuelles de l'entrée progressive et l'ajustement socioscolaire de l'enfant. En tout, 15 enseignantes ont participé à la recherche qualitative provenant de 6 syndicats différents. Plus de 200 élèves ont aussi participé à des entrevues et ont été évalués par les enseignantes. Des parents ont aussi répondu à un questionnaire. Les résultats obtenus mettent en lumière l'efficacité d'une entrée progressive caractérisée par une diminution du nombre d'élèves par groupe échelonnée dans le temps.

En effet, plus la période de temps passé par l'enfant dans un contexte de diminution de groupe est longue, plus elle est bénéfique à l'ajustement socioscolaire de l'enfant, à la relation élève-enseignante et à la relation parent-enseignante, voire à la qualité de la transition à la maternelle. Dans un tel contexte, l'enfant affirme aimer davantage l'école et chercher moins à l'éviter dès le début de sa scolarisation.

Selon les enseignantes, l'enfant s'approprie davantage son rôle d'élève (participation coopérative) et se sent plus à l'aise avec elle tout au long de l'année. En début d'année, l'élève s'ajuste globalement mieux et semble aimer davantage l'école. Plus l'enfant a passé du temps dans un contexte de diminution de groupe lors de son entrée à la maternelle, plus la relation avec son enseignante est empreinte de chaleur (proximité). Ce contexte de diminution grouper-minutes avantage également la relation de l'enseignante avec les parents. Globalement, ceux-ci rapportent plus d'échanges informatifs relatifs à l'adaptation de l'enfant et à ses apprentissages, plus d'échanges relatifs au vécu de l'enfant et au vécu parental et familial, une plus grande connaissance des pratiques éducatives de l'enseignante. Ce mode d'entrée progressive offre

donc l'occasion d'établir, dès le départ, un patron d'échanges entre parents et enseignante qui se veut davantage positif, comme le réclament de nombreux parents.

L'enquête conclut que :

- **Ce mode d'entrée est associé à un plus grand intérêt de l'enfant pour l'école dès le début de la scolarisation.**
- **Ce mode d'entrée favorise, tout au long de l'année, une plus grande appropriation de l'enfant de son rôle d'élève (participation coopérative) manifesté par le respect de l'autorité et des routines établies, l'adhésion aux règlements de la classe, etc.**
- **Ce mode d'entrée facilite le développement d'une communication ouverte et chaleureuse entre l'enseignante et l'élève (proximité), ce qui revêt un caractère capital, car c'est principalement la qualité de la relation élève-enseignante et la dimension de proximité qui contribue à augmenter le potentiel adaptatif de l'enfant, mais aussi à son attitude à l'égard de l'école et son engagement en classe.**
- **Ce mode d'entrée est associé à une relation parent-enseignante plus étroite. En même temps, il entraîne une plus grande fréquence d'échanges brefs, informels et d'échanges structurés et planifiés, de communications sur le vécu de l'enseignante en classe, sur le vécu de l'enfant à la maternelle et sur le vécu parental et familial. Il est aussi lié à une meilleure connaissance du vécu de l'enfant à la maternelle et des pratiques éducatives de l'enseignante et à une plus grande intimité avec l'enseignante.**

Expérience antérieure de l'enfant en garderie

Bien que certains liens aient été établis entre l'intérêt de l'enfant pour l'école et son autonomie en classe dès le début de l'année, ces derniers sont très modestes et ne permettent pas de conclure à un meilleur ajustement socioscolaire de l'enfant. **Ainsi, nos résultats n'apportent que peu d'appui aux commentaires à l'effet qu'une expérience antérieure en garderie élimine les bienfaits potentiels ou rend tout simplement caduque une entrée progressive à la maternelle.**

La recherche sur le sujet

La recension des écrits nous montre que l'entrée en maternelle constitue une transition importante dans la vie de l'enfant. Chez certains auteurs, **cette transition représente une période de vulnérabilité pendant laquelle se développent des attitudes, des comportements et des compétences qui ont un rôle capital dans le développement et la réussite des élèves** (Ramey et Ramey 1999 ; Rimm-Kaufman et Pianta 2000).

La transition à la maternelle est vue par certains comme le point de rencontre de deux grands milieux de socialisation, soit la famille et l'école (Christensen).

Les auteurs La Paro, Pianta et Cox (2000) ont relevé trois éléments clés d'une transition de qualité :

- **une participation parentale élevée ;**
- **une bonne communication parents et enseignantes ;**
- **une préparation adéquate de l'enfant.**

Selon les résultats de plusieurs recherches, les sentiments ou les attitudes précoces par rapport à l'école seraient déterminants pour le développement subséquent de l'enfant. Ils tendent à perdurer dans le temps et à influencer le rendement scolaire de l'enfant (Entwisle et Alexander, 1993 ; Ladd et collab., 2000 ; Pianta et Kraft-Sayre, 1999 ; Potvin et Paradis, 1996 ; Stipek et Ryan, 1997).

D'après Rimm-Kaufman et Pianta, les changements qui caractérisent cette transition sont une occasion pour le développement de nouveaux patrons de relations qui peuvent favoriser ou nuire à l'ajustement de l'élève. **Certains vont jusqu'à affirmer qu'un changement, si minime soit-il lors de cette période critique, pourrait avoir des effets disproportionnés sur le cheminement scolaire ultérieur de l'enfant** (Pianta et Cox, 2000 ; Pianta et Kraft-Sayre, 1999) d'où l'importance que l'on doit accorder à cette période.

Conclusion

La Fédération, lors de la consultation sur le régime pédagogique en mars 2005, avait demandé que le MELS assure au préscolaire une entrée progressive d'au moins cinq journées de classe, ou l'équivalent pour les élèves de quatre et cinq ans. **Cette mesure est pour nous primordiale, parce que, comme le montre la recherche, le premier contact des enfants avec l'école est déterminant pour la suite de la scolarité.**

Nous comprenons mal qu'on prône l'intervention préventive et que, d'autre part, on empêche d'offrir aux élèves qui commencent leur apprentissage, une entrée plus personnalisée.

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)
28 mars 2008
Par Marie Rancourt, conseillère FSE

NB : Les caractères gras ont été ajoutés par l'APL.

ANNEXE II

(Extrait des dispositions liant 2005-2010)

ANNEXE II ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE

Après consultation du syndicat, la commission détermine les modalités d'une entrée progressive s'étendant sur 2 jours pour les élèves du préscolaire, en tenant compte des particularités de chacun des milieux.

L'alinéa précédent n'a pas pour effet d'empêcher la commission de déterminer les modalités d'entrée progressive s'étendant sur plus de 2 jours.

Cependant, il n'y a pas obligation d'une entrée progressive dans les cas où le nombre d'élèves d'un groupe est inférieur à la moitié de la moyenne applicable en vertu de la clause 8-8.02.

Les parties conviennent de faire le suivi de cette annexe.

La présente annexe ne s'applique qu'à compter de l'année scolaire 2006-2007.

Nous suggérons que les enseignantes et les enseignants des écoles passent par le CPE et fassent une recommandation tant pour l'entrée progressive que pour l'accueil des nouveaux élèves au printemps (points de CPE : 26 - accueil des élèves et 31 - l'horaire de l'école).

Nous recommandons un minimum de quatre (4) journées en entrée progressive avec un horaire écourté et des groupes restreints.

S'il y a une journée « porte ouverte » dans votre école, incluant le préscolaire, celle-ci ne fait pas partie de l'entrée progressive.